

DECRET N° 2003-196 DU 10 JUIN 2003

portant approbation du budget prévisionnel de
la Société Nationale pour la Promotion Agricole
(SONAPRA) pour l'exercice 2003.

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n°91-161 du 22 juillet 1991 portant approbation des statuts de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 juin 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) pour l'exercice 2003 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 10 juin 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,
de la Prospective et du Développement,



Pierre OSHO.-
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Grégoire LAOUREU



Grégoire LAOUREU
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MFE 4 MAEP 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UAC-ENAM-FADSEP 3 UNIPAR-FDSP 0 JO 1.